

ARRÊTE MUNICIPAL

AT n° 11-2026

Le Maire de La Bastide de Sérou

Vu le Code de la route

Vu le Code de la voirie routière

Considérant que pour le bon déroulement des travaux Enedis de raccordement de la ligne HTA pour un nouveau poste par l'Entreprise Gabarre, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement sur la voie communale hors agglomération : La Fayencerie sur la Commune de La Bastide de Sérou.

ARRÊTONS

Article 1 :

Du jeudi 19 février 2026 au vendredi 13 mars 2026, la circulation et le stationnement seront règlementés selon les besoins de l'Entreprise Gabarre sur la voie communale hors agglomération : La Fayencerie sur la Commune de La Bastide de Sérou :

- le dépassement des véhicules est interdit ;
- le stationnement des véhicules est interdit. Le non-respect de cette disposition est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du Code de la Route ;
- la circulation est alternée manuellement.

L'Entreprise Gabarre devra mettre en place toute la signalisation afférente à toutes modifications de circulation.

Toutes dégradations par suite des travaux seront remises à l'identique.

Article 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière est mise en place, entretenue et déposée par :

l'Entreprise Gabarre
(05.61.66.02.22)

Article 3 : Publicité

Le présent arrêté sera affiché en Mairie et aux entrées de la zone ainsi réglementée.

Article 4 :

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements est vigueur.

Article 5 :

Monsieur le Maire de La Bastide de Sérou et Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Bastide de Sérou,
le 17 février 2026

Christophe PILLON
Maire de La Bastide de Sérou

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE de LA BASTIDE de Sérou" and a star. The signature is a stylized, cursive script.